

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

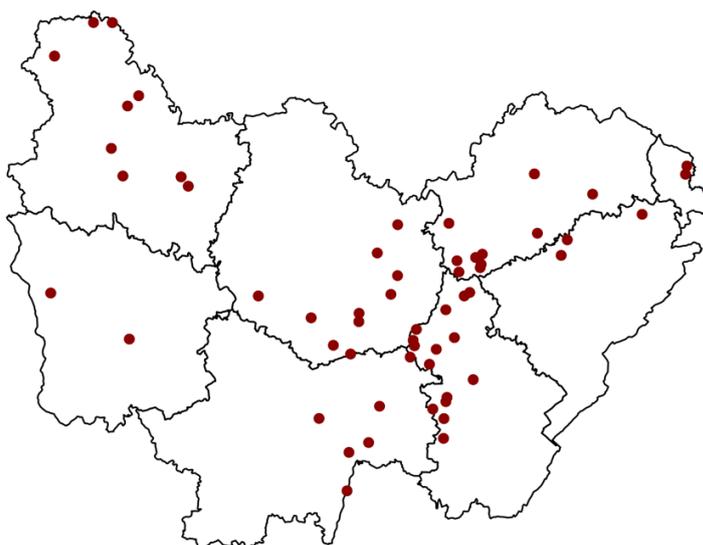
A RETENIR

- Ressortir les cuvettes jaunes si ce n'est pas déjà fait
- Des colzas majoritairement au stade C2 (entre-nœuds visibles)
- Captures de charançons de la tige du colza dans plus de la moitié des situations



COLZA RESEAU 2022-2023

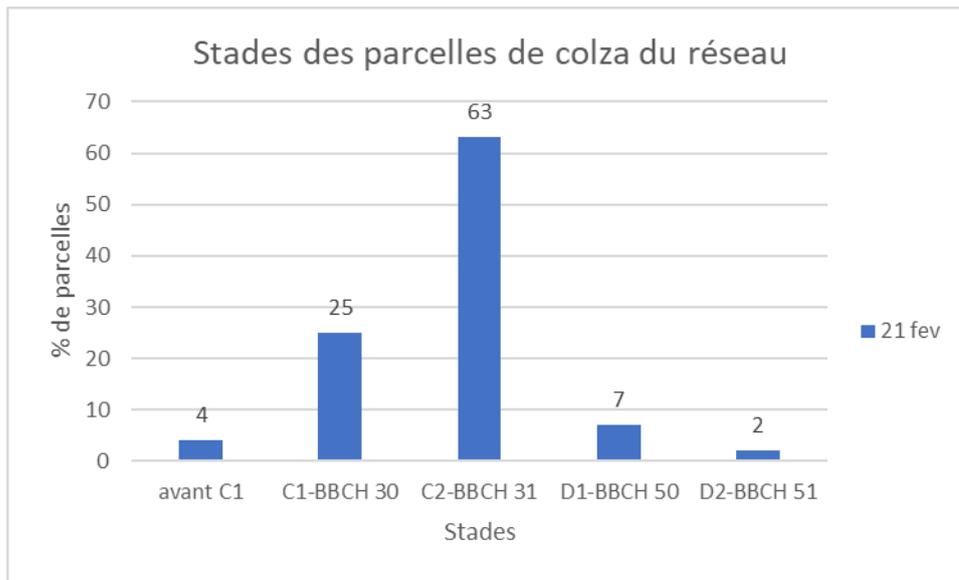
Le BSV de cette semaine est réalisé à partir de l'observation de 57 parcelles du réseau.



Localisation des parcelles observées du 15 au 21 février 2023

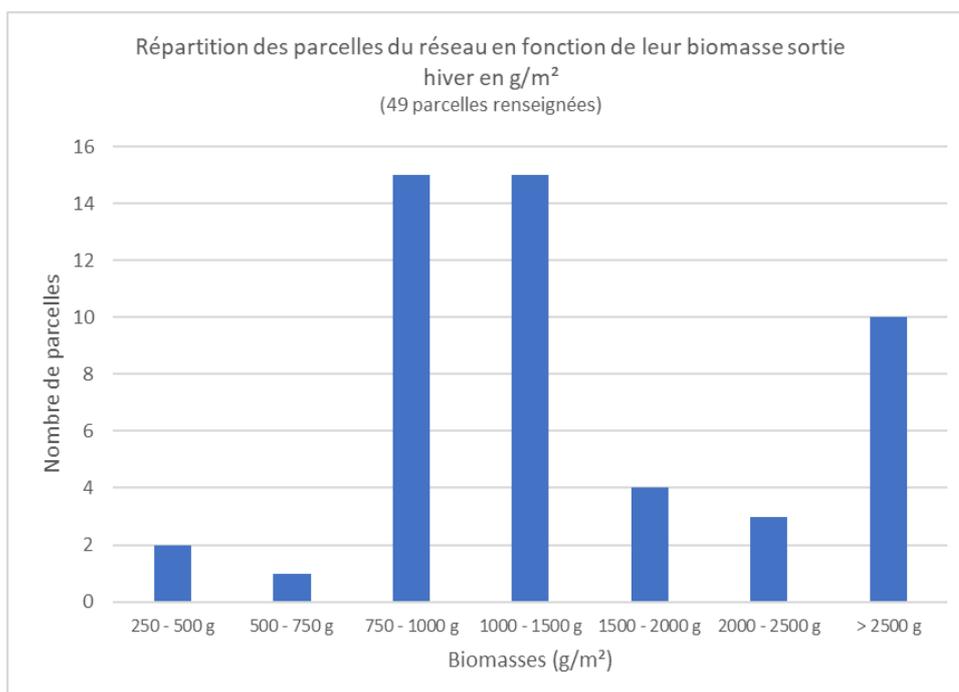
Stades des colzas

On assiste à des amplitudes thermiques très importantes avec des gelées matinales et des températures en journée dépassant 11-12°C. Ces conditions sont assez poussantes pour les colzas. Ainsi, aujourd'hui $\frac{3}{4}$ des parcelles du réseau ont atteint ou dépassé le stade C2 (BBCH 31) qui correspond à l'apparition de la tige : les entre-nœuds sont visibles et on voit un étranglement vert clair à la base de nouvelles pétioles. Quelques parcelles plus avancées sont au stade D1 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales).



Biomasses vertes aériennes

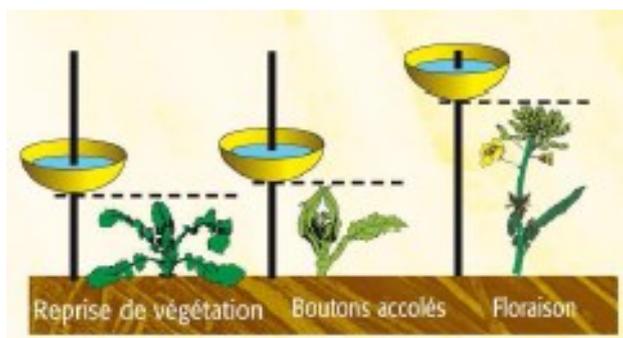
Des mesures de biomasse verte aérienne ont été réalisées dans 49 parcelles du réseau.



Mise en place des cuvettes

Pour observer les arrivées d'insectes au retour des conditions favorables, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, **remettez vos cuvettes jaunes**.

Les pièges sur végétation doivent être remis en place dans les parcelles de colza pour être en mesure de capturer le moment venu les premiers charançons qui se porteront sur les cultures.



- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple)
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

56 parcelles observées.

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé.

En effet, à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviométrie sont suffisants pour caractériser les conditions de vol des charançons de la tige. Le vol débute dès 9 °C et se généralise à 12 °C.

Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou – considéré comme peu nuisible - souvent présent en nombre beaucoup plus important et qui accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges.

Le charançon de la tige du chou est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ces pattes est brun orangé (rousse).

Le charançon de la tige du colza est le plus gros des charançons rencontrés sur colza. Il a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorrhynchus. Quadridens*)
Extrémités des pattes rousses



Photo Terres Inovia

Charançon de la tige du colza
(*Ceutorrhynchus. Napi Gyll.*)
Extrémités des pattes noires



Photo Terres Inovia

La nuisibilité est liée aux œufs que le charançon de la tige du colza dépose dans la tige. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite.

Le risque conjugue donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaque à la moelle. Ce ravageur est considéré comme peu nuisible. Mais les larves observées dans la tige courant mai interrogent sur sa réelle nuisibilité.

Période de risque : elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle d'une tige tendre du colza.

Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 - BBCH 30 à C2 – BBCH 31) et se poursuit jusqu'au stade E (BBCH 57 - boutons floraux séparés).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles.

Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.



Photo Terres Inovia

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

Le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

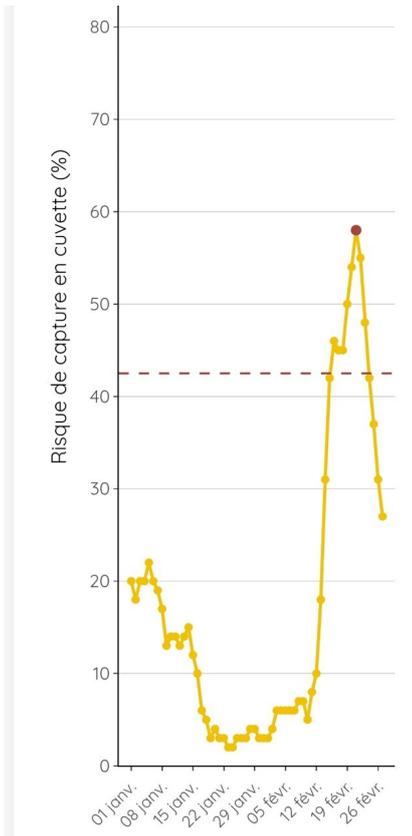
Terres Inovia a développé un nouvel outil d'aide à la décision : <https://www.terresinovia.fr/-/outil-prediction-des-vols-de-ravageurs>.

Il s'agit d'un outil de prévision des vols notamment de charançons de la tige.

Ci-contre une capture d'écran.

La carte permet d'identifier les zones où le vol est le plus intense (couleur sombre).

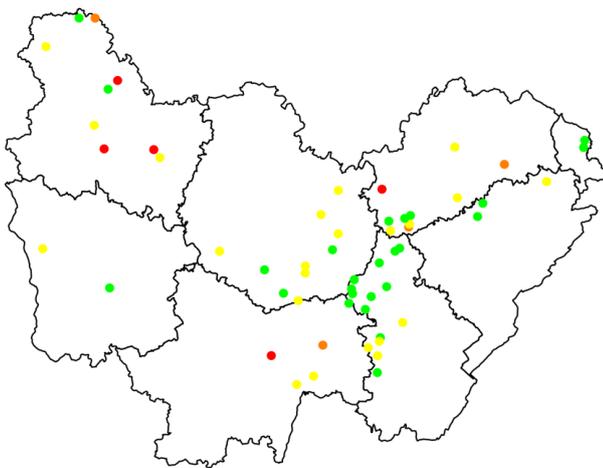




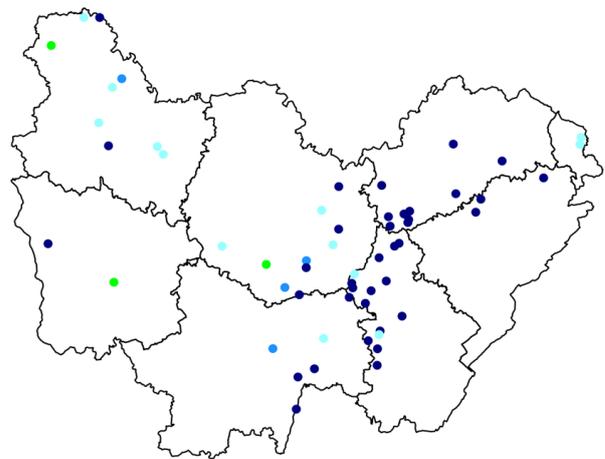
Sur ce graphique (poste de Dijon), on voit que le risque de capturer le charançon de la tige du colza est proche de 60 %. Lorsqu'on dépasse la ligne en pointillée, il y a un risque de généralisation du vol.

Observations : Avec le temps très ensoleillé et des températures dépassant 12°C en journée, malgré les gelées matinales, 55% des cuvettes ont piégé des charançons de la tige du colza. On dénombre de 1 à 35 individus par cuvette avec en moyenne 6.2 charançons de la tige du colza. Ces observations confirment l'outil de prévision du vol. Les premières captures ont eu lieu depuis plus de 10 jours. Dans le même temps ce sont 95% des cuvettes avec présence de charançons de la tige du chou (de 1 à 220 individus avec en moyenne 32.2 charançons).

Répartition du nombre de captures du charançon de la tige du colza (à gauche) et du chou (à droite) du 15/02/2023 au 21/02/2023



Piege : Nb de charancons tige du colza : ● [0 - 0] ● [0 - 5] ● [5 - 10] ● [10 - 35]



Piege : Nb de charancons tige du chou : ● [0 - 0] ● [0 - 5] ● [5 - 10] ● [10 - 220]

Concernant la maturation sexuelle des femelles, dans un échantillon provenant de Champlost (89), sur 7 femelles disséquées, 5 portaient des œufs mûres. Dans un autre échantillon de Saint-Sérotin (89), les 4 femelles disséquées étaient porteuses d'œufs mûres

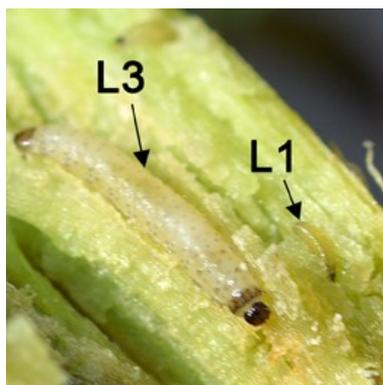
Analyse du risque :

- Secteur ou le vol du charançon de la tige du colza s'est généralisé et le colza est au stade C2 et plus : risque fort.
- Absence de capture ou vol non généralisé du charançon de la tige du colza quel que soit le stade du colza : risque faible à moyen. Surveiller l'évolution des captures.



Larve de grosse altise

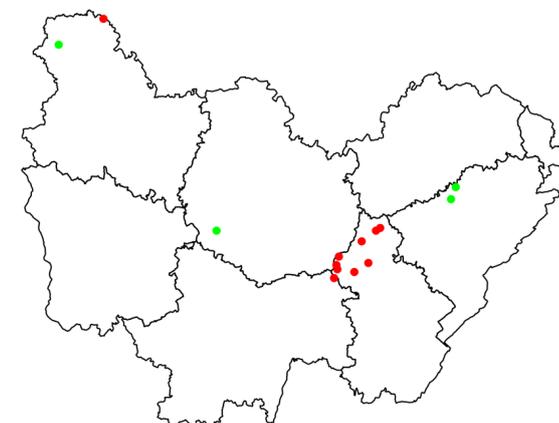
14 parcelles observées.



Différents stades larvaires – Photo Terres Inovia

Sur 14 parcelles observées cette semaine, 10 affichent 100 % de plantes avec larves.

Parcelles observées du 2023-02-14 au 2023-02-21



Altise d'hiver / Grosse altise : % de plantes avec au moins une larve : ● [0 - 0] ● [75 - 100]

Des conditions climatiques favorables à la croissance des colzas peuvent limiter l'impact des larves de grosses altises dans les parcelles bien implantées.

Depuis le 12 février, il n'y a plus de moyen de lutte chimique vis-à-vis de ce ravageur.

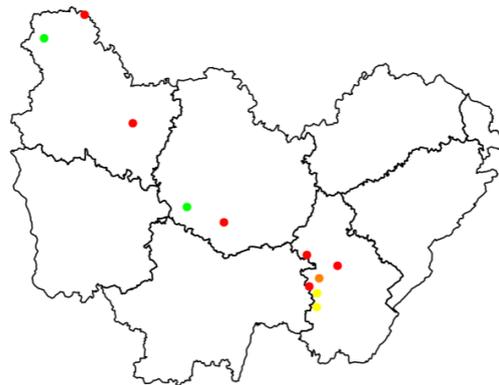
Ci-dessous les 2 cartes montrent les résultats des berlèses qui ont été saisi au cours des 2 dernières semaines.

Parcelles observées du 2023-02-07 au 2023-02-14



Altise d'hiver / Grosse altise : Nb de larves par plante (Berlese) : [2.5 - 5] [5 - 18.89]

Parcelles observées du 2023-02-14 au 2023-02-21



Altise d'hiver / Grosse altise : Nb de larves par plante (Berlese) : [0 - 0] [0 - 2.5] [2.5 - 5] [5 - 18.89]

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - SAS BRESSON - AMDIS - ARVALIS - AXEREAAL - BOURGOGNE DU SUD - CA 21 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CIA 25-90 - DIJON CEREALES - EPLEFPA Vesoul - Ets LEGUY - ETS RUZE - FAIVRE SAS - FREDON BFC - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - ALTERNATIVE - LYCEE AGRICOLE QUE-TIGNY - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SEINE YONNE - SEPAC CAMPAGRI - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.